

Les yeux du député de Winnipeg-Nord-Centre ont rencontré les miens. S'il possédait la moitié de l'intelligence du Règlement de la Chambre des communes que la presse lui attribue, il saurait mieux que quiconque que cet amendement est tout à fait irrecevable. Tout député devrait comprendre que nous avons été convoqués pour adopter une mesure législative visant à favoriser l'acheminement du grain et non pas pour être saisis d'une disposition écorchée proposée par le parti à ma gauche, qui se montre plus ou moins vaniteux aujourd'hui à cause de sa victoire en Colombie-Britannique. On présente un amendement absolument irrecevable, et je vous exhorte à le déclarer tel, pour que nous puissions progresser en vue du renvoi des débardeurs au travail et de la reprise de l'acheminement du grain.

J'engage le leader du gouvernement à se lever et à déclarer, compte tenu de sa vaste connaissance du Règlement de la Chambre des communes, que cet amendement est irrecevable. Peut-être est-il un des députés à la hauteur du député de Winnipeg-Nord-Centre. Je ne doute pas que l'amendement soit complètement irrecevable et j'exhorte la Chambre à exprimer son opinion avant que nous ne nous engagions dans un long débat sur ce qui est condamnable et sur ce qui doit appartenir à un tel syndicat représentant une foule de métiers de notre sphère économique actuelle.

Des voix: Le vote!

L'hon. M. MacEachen: Monsieur le président, comme il est près de 10 heures, consentiriez-vous à ne pas tenir compte de l'heure pendant quelque temps?

M. Horner: Non, monsieur le président. Je croyais que le leader du gouvernement se levait pour exprimer son opinion sur cet amendement et pour vous aider à en déterminer la recevabilité. S'il ne veut pas le faire et voir l'heure, d'autres le peuvent. Nous sommes disposés à étudier le problème de la manutention du grain. Ne nous occupons pas des syndicats ni de la série de syndicats compris dans cet amendement.

M. le vice-président: A l'ordre. Puis-je signaler, sans vouloir amorcer un débat avec le député, que l'amendement a été proposé à la Chambre. Lorsque le député a pris la parole, il a déclaré qu'il désirait faire quelques observations sur l'amendement et, à ce moment-là, la présidence a dit qu'elle étudiait l'amendement proposé par le député de Moose Jaw et lu à la Chambre. Aussi la question porte-t-elle sur l'amendement.

M. Horner: Il est 10 heures, monsieur le président.

(Rapport est fait de l'état de la question.)

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Quand le comité convient-il de se réunir à nouveau, lors de la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, j'aimerais invoquer le Règlement et dire aux députés qu'il serait peut-être bon d'essayer de terminer l'étude en comité de ce projet de loi. Je sais que le député de Crowfoot (M. Horner) avait certaines observations à faire au comité, et nous pourrions les entendre si nous étions autorisés à

[M. Horner.]

reprandre et à terminer l'étude en comité ce soir. Nous pourrions alors passer à la troisième lecture du bill demain. Telle est ma proposition, monsieur l'Orateur.

• (2200)

M. Horner: Monsieur l'Orateur, je voudrais vous informer de mon intention de proposer des amendements aux articles 8 et 11 du projet de loi. Je suis disposé à les aborder ce soir pourvu que le député de Moose Jaw (M. Skoberg) abandonne ou retire son amendement, qui est plutôt inacceptable, afin que nous puissions entreprendre l'étude de la question dont la Chambre est saisie.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Le député n'ignore pas que sa proposition exige le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

M. Lewis: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, car il me semble que le député de Crowfoot (M. Horner) n'a soulevé cette question que parce qu'il n'avait pas pris connaissance du texte de l'amendement. Le projet d'amendement proposé par le représentant de Moose Jaw (M. Skoberg) ne parlait pas des syndicats. Il se borne précisément à la question de la manutention des grains et propose qu'elle fasse l'objet d'une convention collective distincte de celle qui a trait aux autres cargaisons. Il ne s'agit donc pas de syndicats, comme le laisse entendre le député de Crowfoot, mais de manutention de grains effectuée de la manière qu'il propose.

Dans ces conditions, monsieur l'Orateur, j'aimerais savoir si l'honorable représentant ne changerait pas d'avis puisque, au nom de mon parti, je suis d'accord avec le leader du gouvernement à la Chambre qu'il serait souhaitable de terminer ce soir l'étude du projet de loi au stade du comité plénier pour procéder, demain à la troisième lecture, au lieu de reprendre alors cette étape depuis le début sans être du tout certains que nous pourrions terminer l'étude du projet en troisième lecture. Cette brève explication permettra peut-être au représentant de Crowfoot de réexaminer sa position eu égard à l'heure qu'il est.

M. Horner: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. J'ai sous les yeux une copie de l'amendement proposé. Tout en estimant qu'il est essentiellement irrecevable et ayant demandé au leader du gouvernement à la Chambre de me donner son opinion sur cette question, ce qu'il a négligé de faire, j'en déduis que le gouvernement est d'accord sur cet amendement. S'il en est ainsi, je ne m'oppose pas du tout à ce qu'il soit adopté ce soir, mais je remarque que le ministre du Travail (M. O'Connell) hoche la tête en signe de négation. Le ministre refuse de faire une distinction entre les 73 manutentionnaires du grain et les 3,200 autres travailleurs. Je crois que cette distinction s'impose. Si l'accord ne se fait pas là-dessus ce soir, je dois avouer que je regrette qu'il soit déjà 10 heures.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Je comprends le point de vue du député, mais la mise aux voix actuellement porte simplement sur la possibilité de s'entendre pour prolonger la séance au-delà de 10 heures et permettre à la Chambre de reprendre le travail en comité. Je vais mettre de nouveau la question aux voix. La Chambre est-elle d'accord pour se former de nouveau en comité et reprendre l'étude du bill C-231?

Des voix: D'accord.